



## CIAS PAYS TARUSATE

### Délibérations du Conseil d'Administration du 18 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois le dix-huit décembre à , le Conseil d'Administration du CIAS PAYS TARUSATE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du conseil - 1er étage, sous la présidence de Patricia LOUBERE, Vice-Présidente.

**Date de la convocation** : mercredi 13 décembre 2023

**Présents :**

Jean Didier BATBY, Patricia LOUBERE, Muriel BERGES, Sandrine BLAISUS, Marcel BOUTET, Jean René HAUQUIN, DOMINIQUE DUBARRY, Evelyne COURROS, Sabine DEHEZ, Danièle DINCLAUX, Sylvie DUBOURG-DAUGREILH, Cécile GARRIDO, Jean-Marc HAUQUIN, Colette LAPEYRE, Geneviève MALET, Marie-Hélène PALLARES, Patrick POSTIS, Jean-Pierre POUSSARD, Michèle PROSPER, Jean-Marie SAUBANERE, Nicolas SAUGNAC

**Absents :**

Laurent CIVEL, Thierry BIBES, Sylvie DUFAU, Véronique DULAU

**Pouvoirs :**

Armândine BEAUGIER a donné pouvoir à Jean-Marie SAUBANERE, Christian BENESSE a donné pouvoir à Sabine DEHEZ, Jean-Marie DOUTHE a donné pouvoir à Marie-Hélène PALLARES, Jacques DURAND a donné pouvoir à Patrick POSTIS, Jacques LARRIEU a donné pouvoir à Nicolas SAUGNAC, Laurent NOLIBOIS a donné pouvoir à Danièle DINCLAUX, Bernard POCH a donné pouvoir à Patricia LOUBERE, Annick SOUBIROU a donné pouvoir à Jean-Marc HAUQUIN

Nombre de membres afférents	33
Nombre de membres en exercice	33
<b>Présents</b>	<b>21</b>
<b>Pouvoirs</b>	<b>8</b>
<b>Votants</b>	<b>29</b>

**N° 20231218-008**

**CIAS - XL AUTONOMIE AVENANT NUMERO 2 A LA CONVENTION**

**VU** la délibération numéro 2019-10-01 portant sur le conventionnement avec XL Autonomie

**VU** la délibération numéro 2020-09-09 portant sur l'avenant 1 avec XL Autonomie

**Considérant :**

- Qu'une première convention a été signée pour une période du 14 octobre 2019 au 31 décembre 2020.

Qu'un avenant a été signé pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 mars 2024,

Madame la Vice-Présidente expose,

Afin de pouvoir continuer à déployer ce dispositif une nouvelle convention est proposée.

Celle-ci est reconduite pour les mêmes conditions pour une nouvelle durée du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 décembre 2024.



**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, ADOPTE A L'UNANIMITE,**

**ARTICLE 1**

**A APPROUVER** la convention, ci-jointe avec XL Autonomie,

**ARTICLE 2 :**

**A AUTORISER** le Président à signer cette convention

**ARTICLE 3 :**

La présente délibération peut faire l'objet, d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

**ARTICLE 4 :**

Monsieur le Président est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération

**Vote :** Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Signé le 29 DEC. 2023

La Vice-Présidente du CIAS



Patricia LOUBERE

*« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. »*